

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de se dissoudre et de donner à la population canadienne la possibilité d'accepter ou de rejeter l'accord de libre-échange proposé dans le cadre d'élections générales.

LA PROTECTION DES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Walter Van De Walle (Pembina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions. La première, dûment certifiée, est signée par des habitants de Westlock, Vimy, Clyde, Jarvie et Edmonton, en Alberta. Les pétitionnaires prient le Parlement d'adopter une mesure législative pour protéger la vie des enfants à naître dès le moment de la conception.

LE BAIL DE PARK 'N RIDE À L'AÉROPORT INTERNATIONAL D'EDMONTON

M. Walter Van De Walle (Pembina): Ma deuxième pétition est signée par des habitants des villes d'Edmonton, St. Albert, Fort Saskatchewan, du village de Sherwood Park et de quelques autres localités environnantes. Elle porte quelque 1 800 signatures. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de renoncer à son intention de laisser le bail de Park 'n Ride arriver à échéance, à l'Aéroport international d'Edmonton, pour négocier un nouveau bail avec le locataire actuel.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

Mme Claudy Mailly (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Secrétaire le Président, on répondra aujourd'hui à la question numéro 335.

[Texte]

ALTA NOVA ASSOCIATES INC.

Question n° 335—M. Boudria:

Depuis le 4 septembre 1984, *Alta Nova Associates Inc.*, a-t-elle reçu de l'argent du gouvernement et, dans l'affirmative, à quelles dates et, dans chaque cas, a) quel en était le montant, b) était-ce en vertu de contrats et, dans l'affirmative, dans chaque cas, (i) de quelle nature étaient les services visés (ii) quelle était la somme en cause (iii) a-t-on procédé par voie d'adjudication et, dans l'affirmative, pour quels contrats?

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Non.

[Français]

Mme Mailly Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le vice-Président: On a répondu à la question telle qu'indiquée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

Immigration—Loi

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION DE 1976

MESURE MODIFICATIVE—ADOPTION DES AMENDEMENTS DU SÉNAT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 8 juin, de la motion de 2^e lecture et d'adoption, des amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-55, tendant à modifier la Loi sur l'immigration de 1976 et d'autres lois en conséquence.

M. le vice-président (M. Danis): Le mercredi 8 juin, pendant l'étude du projet de loi C-55, le député de York-Est (M. Marchi) a proposé deux amendements, que la présidence s'est réservé le droit d'examiner pour en déterminer la recevabilité. Le député de Spadina (M. Heap) a proposé un sous-amendement à l'un de ces amendements, et la présidence s'est également réservé le droit de l'examiner pour en déterminer la recevabilité.

J'ai eu l'occasion d'examiner les amendements et le sous-amendement et je les juge recevables sur le plan de la procédure. Je vais donc les présenter à la Chambre.

Cependant, avant de le faire, je tiens à informer les députés que, comme la motion du ministre est une motion globale prenant la forme d'un message au Sénat, le député de York-Ouest a accepté de fondre ses deux amendements en un seul, et c'est sous cette forme que je les présenterai à la Chambre.

M. Sergio Marchi (York-Ouest) propose:

qu'on modifie la motion:

a) À l'amendement proposé à l'amendement numéro 3 du Sénat, en retranscrivant tous les mots suivant le mot «d'y» à l'alinéa (II), et en les remplaçant par ce qui suit:

«Être admis et le droit à une décision au fond sur leur revendication»;

b) À l'amendement proposé à l'amendement numéro 11 du Sénat, en ajoutant immédiatement après le mot «personne» ce qui suit:

«, ainsi que d'une liste de pays tiers désignés comme sûrs établie à titre indicatif par la section du statut de réfugié».

M. Dan Heap (Spadina) propose:

Qu'on modifie l'amendement en ajoutant à la fin de l'alinéa a) les mots suivants:

«conformément aux principes de la justice fondamentale»;

Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Lorsque nous avons conclu le débat mercredi, le président a alors annoncé qu'il y aurait 10 minutes pour les questions et les observations après mes remarques.

M. le vice-président: Très bien, nous allons le faire. La parole est à la députée de Broadview—Greenwood (M^{me} McDonald) pour des questions et des observations.

Mme McDonald: Je voudrais demander au député de Spadina (M. Heap) de donner des détails sur le sous-amendement qu'il a proposé. Sa formulation est très claire: «conformément aux principes de la justice fondamentale». Je me demande s'il pourrait expliquer à la Chambre en quoi cela améliorerait l'amendement du député de York-Ouest (M. Marchi).